



Questions et Réponses au sujet du Rapport 2004 sur le Développement Humain dans le Monde Arabe.

1. Quels sont les objectifs que les auteurs de ce rapport espèrent réaliser ?

Le premier Rapport sur le Développement Humain dans le Monde Arabe a identifié des lacunes sur le plan des libertés et de la bonne gouvernance dans le Monde arabe. Le Monde arabe est à la veille d'un changement historique. Des voix s'élèvent pour réclamer des réformes qui aideront les pays arabes à atteindre les objectifs de la bonne gouvernance et du développement et de se libérer de l'occupation et de la domination étrangère. La région doit aussi faire face à des exigences extérieures de réformes internes. Les auteurs espèrent que ce rapport permettra de stimuler les efforts vers la bonne gouvernance dans la région en encourageant le débat, l'innovation, la recherche de solutions intelligentes et la participation de tous les acteurs sociaux, en y incluant les groupes au pouvoir. Le rapport identifie des lacunes en matière de libertés et de gouvernance dans le monde arabe et propose un processus générique susceptible d'aboutir à la bonne gouvernance. Ce modèle cherche à encourager chaque société arabe à tracer son propre chemin vers la liberté et la bonne gouvernance, en adaptant si nécessaire, ce modèle à son propre contexte et à ses besoins particuliers.

2. Quelle sont les principales conclusions de ce rapport ?

Le rapport conclut que la liberté et la bonne gouvernance dans le monde arabe sont insuffisantes, voire totalement lacunaires. Malgré les quelques améliorations ponctuelles en ce qui concerne la situation des droits de l'homme dans certains pays arabes, elle reste d'une manière générale insatisfaisante ou pire, en voie de dégradation. La liberté et les droits de l'homme, incluant même le droit à la vie, des populations arabes sous occupation, et du peuple palestinien en particulier, sont dangereusement bafoués. Même les pays arabes indépendants présentent de graves lacunes quant aux libertés et à la bonne gouvernance. Ceux-ci en effet sont dominés par des régimes autoritaires qui imposent de fortes restrictions à la liberté, aux droits politiques et à la participation de la société civile afin de ne pas permettre l'émergence d'une opposition qui remette en cause l'hégémonie non issue d'un système démocratique représentatif de la société. Les droits constitutionnels sont également violés par ces régimes autoritaires qui contrôlent et manipulent le système législatif pour renforcer leur prise en main du pouvoir et de servir ainsi leurs propres intérêts.

3. Quelle est la pertinence des conclusions du rapport au sujet des libertés, des droits de l'homme et de la gouvernance dans le monde arabe? Ne sont-elles pas qu'une suite de généralisations subjectives produites par un groupe d'intellectuels arabes qui ont des à-priori ?

Le comité de rédaction a réuni parmi les meilleurs scientifiques, chercheurs, acteurs de la société civile et faiseurs d'opinion de la région. C'est pourquoi, leurs contributions est le résultat d'expériences, de connaissances, d'informations et d'analyses qui combinent de longues années d'études critiques, de recherches de terrain, de publications et d'engagements. L'équipe a été sélectionnée de manière à représenter plusieurs points de vue et différents domaines d'expertise, ainsi que les différentes visions locales dans les pays arabes.

Une telle diversité est destinée à garantir un certain consensus et une objectivité générale. De plus, l'équipe rédactionnelle a consulté et référencé un grand volume de documents sur la démocratie et le droit dans la région, y compris des textes législatifs et des analyses juridiques des constitutions nationales, ainsi que des conventions internationales. Les documents de référence comprennent les informations et les analyses collectées par les institutions de recherche locales et régionales ainsi que celles produites par les institutions internationales, telles que les Nations Unies et la Banque Mondiale. En raison des compétences variées du groupe rédactionnel, les informations et les analyses de référence comprennent non seulement des sources en arabe mais aussi en français et en anglais.

4. Dans quelle mesure les contextes régionaux et internationaux sont à l'origine des obstacles à la liberté et à la bonne gouvernance auxquels doit faire face le monde arabe ?

Au niveau régional, les populations arabes sous occupation, en particulier celle de Palestine, sont privées d'une grande partie de leurs libertés et nombres de leurs droits élémentaires sont régulièrement bafoués. Cette situation se répercute aussi dans les autres pays arabes. Elle fournit aux régimes autoritaires de ces pays l'excuse d'une menace extérieure qui leur permet de justifier le report des réformes et des changements vers des formes plus représentatives de gouvernement. En se focalisant sur la lutte contre l'occupation, l'attention des acteurs politiques et civils de la société est ainsi détournée des objectifs élémentaires en matière de liberté et de bonne gouvernance. Toujours au niveau régional, les régimes autoritaires forment un réseau qui les renforce mutuellement et les aide à maintenir leur contrôle politique sur les pays qu'ils dirigent.

Au niveau international, les avantages dont bénéficient certaines puissances leur permettent d'éviter de se soumettre aux résolutions internationales qui les obligeraient à respecter le droit international, et leur permettent ainsi de continuer à bafouer les droits de l'homme dans le monde arabe. De plus, certaines de ces puissances soutiennent et renforcent les positions des ces régimes autoritaires en concluant des alliances avec ceux-ci du moment qu'ils trouvent une utilité au maintien de ces régimes dans le cadre de « la guerre contre le terrorisme ». Cette guerre, le discours qui en résulte ainsi que l'atmosphère générale qui règne suite aux attaques du 11 septembre ont permis d'importantes discriminations et violations des droits de l'homme à l'encontre des arabes et des musulmans en Occident, y compris des condamnations sans preuves.

5. Quels sont les obstacles internes à la promotion de la liberté et de la bonne gouvernance dans le monde arabe ?

Les régimes autoritaires non représentatifs et qui n'ont pas de comptes à rendre à la société civile en constituent le principal obstacle. Ces régimes autoritaires restreignent les libertés et bafouent les droits de l'homme pour ne pas permettre l'émergence de mouvements sociaux qui réclameraient une dynamique pacifique vers une forme de gouvernement plus représentative de la société, qui reflèterait la volonté populaire et qui pourrait rendre des comptes à la société civile. Il existe aussi des obstacles liés aux structures sociales qui empêchent l'émergence de forces politiques et civiles susceptibles de créer une transition vers une forme plus représentative de gouvernance. Ceux ci comprennent l'existence de forces sociales qui redoutent plus de liberté, les traditions profondément enracinées qui maintiennent les statu quo à l'intérieur des structures tribales et appréhendent le changement, la faible sensibilisation aux principes des droits de l'homme qui ne sont pas bien encrés dans le contexte culturel arabe et le faible développement de la société civile.

6. Quelles sont les principales recommandations de ce rapport ?

Le rapport recommande que l'ensemble des pays arabes signent toutes les déclarations, accords et traités qui constituent le droit international, les incluant dans leur constitution et les traduisent dans leur système juridique. Le rapport préconise aussi une transition du pouvoir progressive et négociée vers une forme de gouvernance plus représentative. La première étape de ce processus serait de libérer les forces de la société civile et de permettre l'expression des trois libertés fondamentales à savoir la liberté d'opinion, la liberté d'expression et la liberté d'association. Ceci générerait un débat dynamique sur les moyens de parvenir à cette transition. Les

intellectuels et les politiciens arabes ainsi que les avant-gardes des mouvements de la société civile doivent sortir de leur léthargie et contribuer à la création d'un cadre et environnement adéquats favorisant le développement des libertés et de la bonne gouvernance. Ceci devrait conduire à l'émergence d'une élite représentative de tous les secteurs de la société à l'intérieur du gouvernement et des institutions, fer de lance du mouvement vers une bonne gouvernance qui à son tour, devrait aboutir à une renaissance arabe. Le processus devrait comprendre la réforme des systèmes politiques pour permettre une participation populaire à travers des élections libres et transparentes dont le résultat devrait être entièrement respecté. Les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire devraient être séparés et l'indépendance du dernier devrait être respecté et garanti constitutionnellement. Une fois le système de bonne gouvernance établi, les principales libertés fondamentales d'opinion, d'expression et d'association devraient être totalement respectées et garanties dans les pays arabes. Les libertés fondamentales devraient être intégrées dans les constitutions et garanties légalement afin qu'elles ne soient pas réduites ou même abolies par des législations qui pourraient refléter « la tyrannie de la majorité » contre une minorité.

7. Parmi toutes ces suggestions pour de véritables réformes politiques, lesquelles sont les plus urgentes à mettre en oeuvre pour une meilleure gouvernance ?

Le rapport suggère que des actions immédiates soient prises afin de réformer les pratiques de gouvernance actuelles selon trois axes prioritaires : abolir l'état d'urgence, mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'encontre de toutes minorités et garantir l'indépendance du système judiciaire.

8. Etant donné que des élections présidentielles et parlementaires se sont tenues dans plusieurs pays arabes, n'est-il pas possible de dire que la démocratie et la bonne gouvernance existent déjà dans le monde arabe ?

Le Rapport sur le Développement Humain dans le Monde Arabe insiste sur l'amélioration des libertés et de la bonne gouvernance dans la région. Les élections présidentielles et parlementaires ne peuvent conduire à des gouvernements représentatifs que si elles sont libres et transparentes, et qu'elles représentent la volonté réelle du peuple, libre de toute pression. Les élections présidentielles auxquelles ne se présente qu'un candidat unique ou dans lesquelles le jeu électoral est organisé en faveur de l'autorité en place parce qu'elle contrôle toutes les ressources de l'état afin de s'auto-promouvoir, d'intimider et d'affaiblir ses opposants ne sont pas des élections exprimant la volonté populaire. Elles ne sont que des élections de pure forme. Les élections présidentielles dans les pays arabes, quand elles ont eu lieu, ont souvent abouti à la reconduction du candidat du pouvoir en place à la majorité absolue. Il y-a cependant des exceptions notoires telles que les dernières élections présidentielles en Algérie. Les référendums présidentiels où le candidat du pouvoir en place est le seul à se présenter sont aussi légion et tout autant factices. Il en va de même pour les élections législatives, en particulier si les partis politiques sont interdits ou si les partis politiques en lice contre le parti au pouvoir sont sapés par l'état. Les élections parlementaires, lorsqu'elles sont autorisées, ont tendance à reproduire le système en place. Ceci fait que les élections législatives sont instrumentalisées par le pouvoir exécutif en place pour consolider son pouvoir sous une façade démocratique.

9. Les puissances étrangères qui cherchent à contrôler les ressources de la région réclament des réformes démocratiques dans le monde arabe. Nombreux sont ceux qui, dans la région, soupçonnent que leurs motifs sont de servir leurs propres intérêts. Ce rapport ne va t-il pas aider ces puissances étrangères en leur fournissant des arguments ?

Il est vrai que des puissances extérieures au monde arabe ont utilisé les deux précédents rapports et pourraient bien exploiter celui-ci. Mais cette question est basée sur la perception erronée que les puissances extérieures cherchent à s'ingérer dans les affaires arabes en s'appuyant sur l'autocritique des arabes eux-mêmes plutôt que par intérêts et ambitions. C'est en fait la faiblesse des pays arabes qui les rend vulnérables aux interventions extérieures. Le seul moyen pour le monde arabe de s'opposer aux desseins des puissances étrangères est de

reconnaître et de dépasser leurs faiblesses par une autocritique équilibrée qui mène aux réformes. Ceci à son tour renforcera le monde arabe et son indépendance, et le rendra moins vulnérable aux visées des forces extérieures.

10. Comment les auteurs du rapport pensent-ils que le monde arabe devrait réagir aux initiatives étrangères appelant à des réformes politiques et sociales au sein du monde arabe ?

De par sa position stratégique et ses ressources, notamment le pétrole, le monde arabe, est appelé à rester un centre d'intérêt important pour les grandes puissances. Par conséquent, il ne peut continuer à ignorer de telles initiatives extérieures. Le scénario de changement privilégié dans ce rapport est celui d'un processus de réforme initié de l'intérieur. Toutefois, le rapport admet que le scénario le plus plausible est que les pays arabes, qui ont des liens forts avec les puissances extérieures, aussi bien sur le plan gouvernemental que social, répondent favorablement à certaines de ces initiatives étrangères. Ce serait donc une bonne idée pour les arabes favorables à un processus de réforme de devenir actif et de saisir l'opportunité offerte par ces initiatives étrangères, en conduisant le processus de réforme de l'intérieur. Cela permettra au processus de réforme et à ses conséquences de répondre aux objectifs et aspirations des pays arabes plutôt qu'aux agendas et intérêts des puissances étrangères qui les ont proposés. Les auteurs du rapport considèrent que les initiatives étrangères de réforme peuvent contribuer de manière positive à apporter la liberté et la bonne gouvernance dans le monde arabe s'ils répondent aux critères suivants: Premièrement, liberté pour tous, respect total de la charte internationale des droits de l'homme et abolissement de la politique des deux poids deux mesures qui a longtemps caractérisé la politique occidentale à l'égard du monde arabe. Deuxièmement: les forces sociales au sein du monde arabe devraient frayer leur propre chemin vers la liberté et la bonne gouvernance sans subir de pressions pour adopter des modèles préexistants. Troisièmement, la représentation populaire devrait être respectée de manière à intégrer toutes les forces sociales arabes au sein d'un système de bonne gouvernance. Quatrièmement, les résultats de l'expression de la volonté populaire à travers un régime de bonne gouvernance devraient être respectés, de manière à ce que le destin du monde arabe soit déterminé par la volonté populaire et non par des intérêts étrangers. Cinquièmement, le patronage qui a longtemps caractérisé l'interaction des grandes puissances avec le monde arabe devra céder la place à un respect mutuel et un partenariat à pied d'égalité.

11. Comment le rapport évalue-t-il « l'Initiative pour un Moyen Orient Elargi », qui appelle à la réforme de la société arabe de l'intérieur et qui a été adoptée par le sommet du G-8 en juin 2004 ?

L'initiative est une version amendée d'un document intitulé « Initiative pour un Grand Moyen-Orient », révélé et publié par le quotidien *Al-Hayat* en février 2004. La première version du document a été fortement critiquée étant donné qu'elle a été élaborée sans consulter les dirigeants arabes, qu'elle n'a pas reconnu que l'occupation israélienne porte atteinte à la liberté et au développement du monde arabe et qu'elle n'a pas accordé de rôle significatif au monde arabe dans la détermination de son avenir. Les américains ont reformulé le document et l'ont intitulé « Initiative pour un Moyen Orient Elargi », et ce après avoir consulté leurs alliés européens et certains dirigeants arabes. Bien que cette dernière initiative reconnaît que la réforme doit venir de l'intérieur des sociétés arabes et répondre aux aspirations du peuple arabe, tout comme elle reconnaît l'importance du règlement du conflit israélo-arabe, elle comporte certaines lacunes. Ses objectifs sont plus limités que ceux du document initial et ses recommandations ont été intégrées au sein de projets existants dont les réalisations ont été limitées. Toutefois, elle pourrait lancer une série de réformes dans le monde arabe, mais des réformes uniquement basées sur une initiative étrangère ne sont pas à même de répondre aux aspirations du peuple arabe en terme de libération nationale.

12. Quel est l'avis du rapport au sujet de « La déclaration du processus de développement et de modernisation » publiée à l'issue du sommet arabe de Tunis en mai 2004 ?

La déclaration a comporté plusieurs positions saines. Toutefois, elle ne s'est pas suffisamment attardée sur les principes de base de liberté et de bonne gouvernance, de manière à garantir l'alternance de l'autorité et la préservation des biens publics. Tout comme elle a donné peu de détails sur la mise en œuvre effective des principes adoptés.

13. Ce rapport ne présente-t-il pas une perspective occidentale prédominante de liberté et de droits de l'homme pratiquement inexistante dans le monde arabe depuis plusieurs siècles, et par conséquent n'est-il pas futile que ce rapport appelle à une transition vers un régime démocratique dans le monde arabe ?

Non. Les expressions de liberté sont visiblement présentes dans le contexte historique arabe aussi bien au niveau de la religion, des politiques, des éthiques et de l'économie. La liberté de culte est consacrée par les textes religieux de l'Islam qui disent: « point de contrainte en religion » (*verset coranique II- 256*) et « vous avez votre religion et j'ai la mienne » (*Al-Kafiroun:6*). Chez les sunnites, il n'y a pas de « clergé » ou « d'église », et par conséquent le concept d'autorité ou de règle religieuse ne devrait pas se poser. Chez les Shi'ites, l'interprétation contemporaine privilégie l'autorité de la *umma* (nation) à celle du *faqih* (jurisprudence). La nation, par sa volonté, confère aux dirigeants une autorité limitée pour une durée déterminée. Les interprétations des versets coraniques et de l'histoire de l'Islam comportent les principes de base qui soutiennent la liberté et la bonne gouvernance. Historiquement, les défenseurs de la liberté dans le monde arabe ont rejeté le principe « d'obédience » aux dirigeants, en invoquant le verset qui dit: « point d'obédience à un individu si elle signifie désobéissance au Créateur ». Les 3èmes et 4èmes siècles de l'Hégire (9ème et 10ème siècles ap J-C) sont considérés comme étant « une ère de libéralisme » au cours de laquelle la liberté a souvent émergé de manière incompatible avec ce qui était considéré comme étant les règles traditionnelles. Au sens moderne du terme, la liberté a refait surface dans la culture arabe au 19^{ème} siècle lorsque des écrivains et penseurs comme *Rifaa al-Tahtawi*, *Ahmed bin Khalid al-Nasseri*, *Khayr al-Din al Tounsi* et *Abdel Rahman al-Kawakibi* ont appelé à se libérer de la tyrannie ottomane et plus tard de l'occupation européenne. Tout au long du 20^{ème} siècle, la liberté dans la culture arabe a pris la forme d'une exigence de liberté de pensée et d'indépendance nationale.

14. Selon un avis prédominant en Occident, des disparités existeraient entre les principes de droits de l'homme tels que prévus à la charte internationale des droits de l'homme, et la culture arabo-musulmane. Est-il utile d'appeler les pays arabes à adopter totalement les droits de l'homme au sein de leurs systèmes juridiques de manière à respecter le droit international ?

Oui, ce serait utile. Certains pays arabes invoquent la spécificité du monde arabe pour justifier les lacunes en matière de droits de l'homme dans les pays arabes. Le rapport favorise la formulation et l'adoption d'une Charte Arabe des Droits de l'Homme qui tienne compte de la culture arabo-musulmane et qui serait acceptable pour la région. Il existe effectivement des disparités entre certains aspects de la charte internationale des droits de l'homme et les interprétations traditionnelles actuelles de la Shari'a, notamment en ce qui concerne les lois sur la peine capitale, l'égalité des sexes et le traitement des minorités religieuses. Toutefois, recourir à la logique de *l'ijtihad* (l'interprétation) sur la base du bien-être de la nation arabe pourrait constituer un pas dans ce sens. Cela paverait la voie à la mise en œuvre d'un cadre de droits de l'homme dans le monde arabe, qui respecte la charte des droits de l'homme dans son ensemble tout en reconnaissant l'identité nationale arabe et ses aspirations comme un patrimoine historique d'une importance cruciale pour la définition du monde arabe et la détermination de son avenir.

15. La crise en matière de liberté et de bonne gouvernance est aiguë en Irak. Quel avenir ce rapport envisage-t-il pour l'Irak ?

Le peuple irakien doit obligatoirement recouvrer sa souveraineté en vertu d'un système de bonne gouvernance et l'Irak doit rester unifié sur base d'une citoyenneté commune. Les forces d'occupation doivent s'engager à se

retirer totalement du territoire irakien et doivent renoncer à établir des bases militaires permanentes en Irak. Le peuple irakien devrait pouvoir choisir librement un système politique et économique, basé sur le respect des droits de l'homme pour répondre à leurs aspirations, et tout amendement au droit irakien doit être considéré temporaire et sujet à abrogation ou ratification par un gouvernement ou parlement élu.

16. Le rapport considère que les régimes arabes actuels sont des régimes despotes qui monopolisent les pouvoirs politique et économique. Il appelle à la formation d'une élite politique arabe qui initierait les changements en faveur de la liberté et d'une meilleure représentation gouvernementale. Cela ne correspondrait-il pas à un appel au peuple arabe à se soulever et à apporter de force les réformes, et ne déstabiliserait-il pas davantage la région arabe ?

Cela ne peut d'aucune manière être compris comme un appel à introduire un changement politique par la force mais au contraire, le rapport appelle à négocier de manière pacifique le transfert du pouvoir d'un gouvernement autoritaire vers un gouvernement représentatif. Il envisage une large participation de la société à ce processus de réforme, y compris celle des dirigeants actuellement au pouvoir. Tout l'objectif de ce changement pacifique et avisé devrait être d'éviter toute violence non calculée, contreproductive et destructrice qui pourrait résulter de l'accumulation de la colère et du désespoir au sein de certains secteurs de la société arabe, notamment auprès des jeunes qui pourraient avoir le sentiment que toutes les opportunités d'un changement pacifique ont échoué.

17. Le rapport critique l'état d'urgence qui est instauré dans certains pays arabes. Etant donné les actes de sabotage et de violence armée qui menacent la stabilité politique et sociale, les gouvernements de ces pays ne sont-ils pas acculés à maintenir un état d'urgence ?

Certains régimes autoritaires essaient de compenser l'absence de contact social politique et de légitimité en s'érigant comme seul rempart contre la violence politique, l'effondrement de l'Etat et le chaos total. Toutefois, la répression des dissidents, le recours à l'état d'urgence qui permet de suspendre la législation ordinaire et la violation des droits de l'homme et des libertés ne sont pas une réponse mais ne font qu'alimenter la colère qui conduit à la violence. En tout état de cause, l'état d'urgence dans certains pays arabes est resté en vigueur plusieurs années après la disparition de la menace initiale qui avait abouti à son imposition. Les auteurs de ce rapport estiment que le seul antidote efficace contre le terrorisme est d'oeuvrer en vue d'un développement juste et d'une bonne gouvernance aussi bien au niveau du monde arabe qu'au niveau mondial.

* * *

Pour de plus amples informations sur le RDHA, visiter : www.undp.org/rbas/ahdr

Pour de plus amples informations, prière de s'adresser à :

Nadine Shamounki, PNUD, responsable des communications,
Tél. : +1 (212) 906-5171 ou Portable : +44-7709-415-462; courriel : nadine.shamounki@undp.org
Ou:

William Orme, PNUD, Chef, section des médias
Tél. : +1 (212) 906-5382 ou Portable : +1 (917) 607-1026; courriel : william.orme@undp.org

* * *

Le PNUD est le réseau mondial de développement dont dispose le système des Nations Unies. Il prône le changement, et relie les pays aux connaissances, expériences et ressources dont leurs populations ont besoin pour améliorer leur vie. Nous sommes présents sur le terrain dans 166 pays, les aidant à identifier leurs propres solutions aux défis nationaux et mondiaux auxquels ils sont confrontés en matière de développement.

Pour une description des activités du PNUD, veuillez visiter <http://www.undp.org/french/>

Si vous souhaitez recevoir d'autres bulletins d'information du PNUD sur les questions de développement et les projets entrepris dans le monde entier, veuillez vous abonner à : http://www.undp.org/french/newsroom-f/subscribe_french.html